

# SECURISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Repérer le statut BOE sur **la fiche de prescription** + éléments complémentaires

**Accueillir** la personne

Faire **le lien avec le prescripteur** + acteurs de parcours

Aborder le handicap lors de l'info collective si possible en entretien individuel : **grille d'entretien**

Identifier les risques d'écart entre les aptitudes et contraintes de la personne et les exigences de la formation.

Vérifier la validité administrative de son statut sur la totalité de la formation

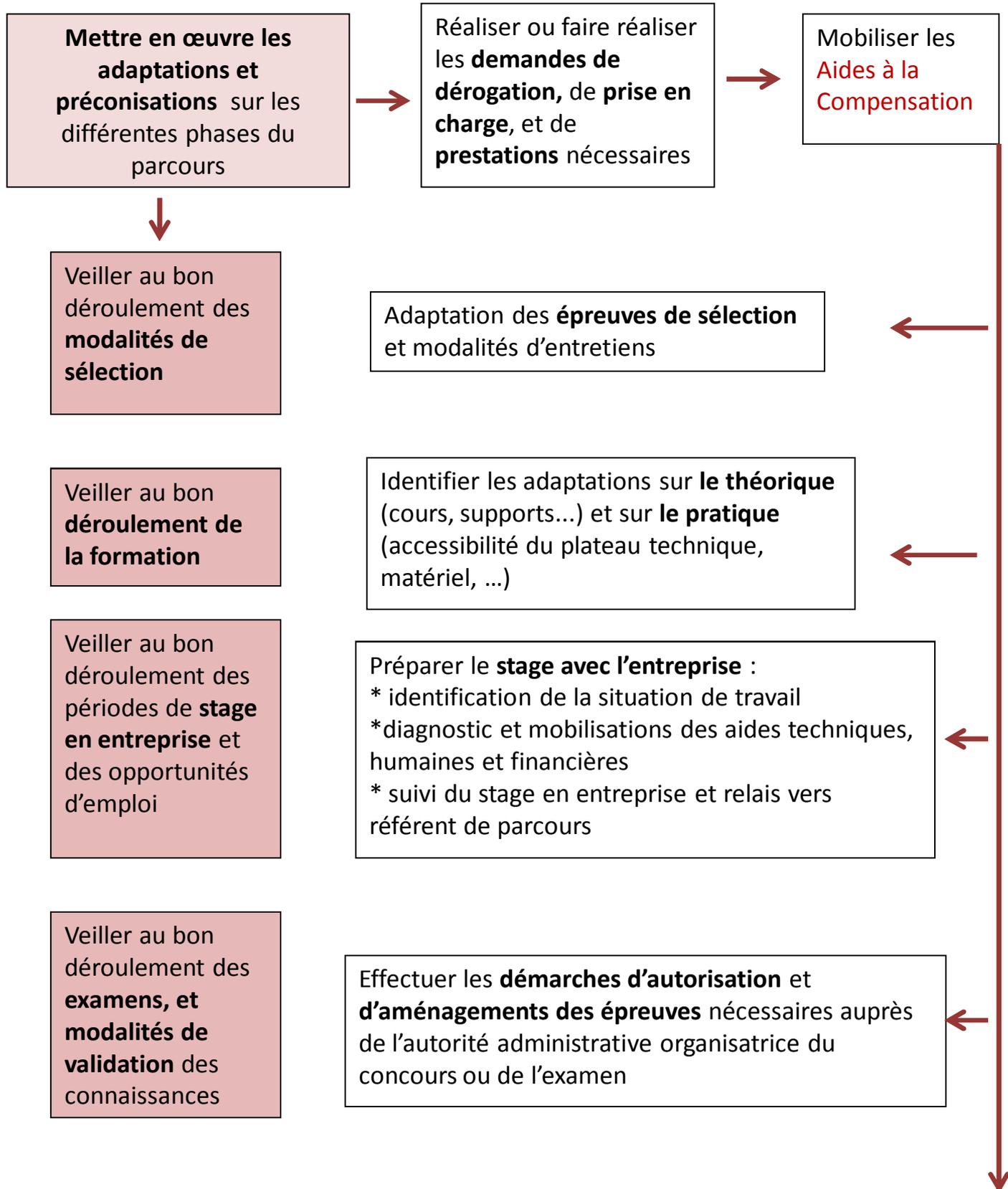
**Valider** le parcours de formation du point de vu des **près requis, et aptitudes médicales** particulières obligatoires

Réaliser **une analyse des adaptations** à mettre en œuvre sur l'ensemble du parcours de formation

Mobiliser **les acteurs compétents** pour une **expertise croisées**, et **recenser les adaptations** (matérielles, humaines, organisationnelle, pédagogique...)

Mobiliser une **Prestation Handicap Projet** si nécessaire

Mobiliser les **Prestations Ponctuelles Spécifiques**



Mettre en œuvre les adaptations et préconisations sur les différentes phases du parcours

Réaliser ou faire réaliser les demandes de dérogation, de prise en charge, et de prestations nécessaires

Mobiliser les Aides à la Compensation

Veiller au bon déroulement des modalités de sélection

Adaptation des épreuves de sélection et modalités d'entretiens

Veiller au bon déroulement de la formation

Identifier les adaptations sur le théorique (cours, supports...) et sur le pratique (accessibilité du plateau technique, matériel, ...)

Veiller au bon déroulement des périodes de stage en entreprise et des opportunités d'emploi

Préparer le stage avec l'entreprise :

- \* identification de la situation de travail
- \* diagnostic et mobilisations des aides techniques, humaines et financières
- \* suivi du stage en entreprise et relais vers référent de parcours

Veiller au bon déroulement des examens, et modalités de validation des connaissances

Effectuer les démarches d'autorisation et d'aménagements des épreuves nécessaires auprès de l'autorité administrative organisatrice du concours ou de l'examen